



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 131-2022



Prenez avis que le 4 août 2025, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 19h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation suivante :

NATURE DE LA DEMANDE

Demande de dérogation mineure pour la construction d'un atelier à 2 mètres de la limite latérale de la propriété. L'article 79 du règlement de zonage numéro 131-2022 stipule que la marge latérale à respecter pour un bâtiment accessoire est de 4 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 96 chemin McIntosh
Lot no. 5 896 680
Matricule : 6087-20-0342



Veillez prendre note que cette demande avait été inscrite à l'ordre du jour de la séance du 7 juillet 2025, mais que le point avait été reporté à cette nouvelle rencontre.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET
DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier